



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 20 juillet 2017 à 20 heures 30

**Présents :** Pascal WALDSCHMIDT, Jacqueline MIELLE, Annie MAHIEUX, Jean-Rémi DURAND-GASSELIN, Agnès AUDIBERT, Dany DECAVATA, Jacques MATHIEU, Antoine WALDSCHMIDT.

**Excusés :** Cédric MERCIER, Emmanuel PICARD

**Absente :** Loïs COLTEL

**Secrétaire de séance :** Dany DECAVATA

### ORDRE DU JOUR

#### I COMMUNAUTE DE COMMUNES :

\* Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

\* Compétence urbanisme : pas de transferts de charges, l'opération étant trop complexe.

\* Taxe professionnelle : elle est versée à la communauté de communes, qui en reverse une part aux communes. Refus de l'exception demandée par la commune de Faugères.

**Le CM approuve à l'unanimité**

\* Position sur 1 projet de parc photovoltaïque ; celui-ci s'étendrait sur 22 ha au Varlet, à LABLACHERE

**Le CM approuve à l'unanimité**

\* Modification des statuts GEMAPI + SPANC

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La compétence GEMAPI devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janv. 2018

- Aménagement d'un bassin hydrographique
- Défense contre inondations, etc.

En complément de la GEMAPI, il convient de rajouter dans les statuts de la communauté de communes en compétence facultative, la compétence « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) d'Ardèche. La CDC transférera ces compétences au Syndicat des Rivières.

**Délibération : 6 voix pour et 2 abstentions**

\* Adhésion à l'établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche créé par fusion des 3 syndicats de rivières « Ardèche Claire, Beaume-Drobie et Chassezac »

\* Approbation du SPANC mis en place par la communauté de communes

\* Convention voiture électrique.

Les communautés de communes, Les Vans, Joyeuse ont obtenu des subventions pour l'achat de 10 voitures électriques et 25 vélos électriques. Une convention sera passée entre la communauté de communes et les communes.

**Le CM approuve à l'unanimité**

#### II OFFRES DE CONCOURS pour branchement AEP à Bolze

Acceptation de 3 chèques. **Le CM approuve à l'unanimité**

#### III CURE

Le CM autorise le maire à déposer le permis de construire et à entreprendre toute démarche relative au projet, notamment les demandes de subventions.

Nota : Dans son projet Urbanisme le programme LEADER comporte un volet : subvention pour projet innovant.

#### IV REMBOURSEMENT INVESTISSEMENT DES LOCATAIRES ET AVENANT AUX BAUX DES LOCATIONS

En réponse à une demande d'un locataire pour travaux d'aménagement intérieur, un remboursement de la somme estimée par l'architecte sera fait, avec déduction du taux d'amortissement.

Un avenant aux baux sera envoyé à chaque locataire. (demande écrite et réponse du Conseil municipal, réparations, entretien à sa charge, réévaluation du loyer en cas de financement total ou partiel du propriétaire).

**Approuvés à l'unanimité**

## **V AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX**

Augmentation de 0.75 % conforme à l'indice

**Approuvé à l'unanimité**

**VI SUBVENTION KAZKABAR** = après délibération versement exceptionnel de 500 €

## **VII MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Voirie aux Praduches : 200m

Achat de matériel pour adduction d'eau.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Organisation scolaire en 2017-2018

Notre demande de dérogation pour l'année scolaire prochaine a été refusée, parce que la pause méridienne est trop courte (il faut 1h30). Nous n'avons pas pu modifier les horaires de sortie de classe, faute de temps pour négocier les passages du car avec le Conseil départemental : moins d'une semaine de délai entre la parution du décret et l'envoi de la demande après réunion du Conseil d'école.

Donc l'année prochaine sera organisée comme cette année (activités périscolaires et classe le mercredi matin). Un nouveau transport scolaire Le Blat – La Roche sera mis en place dès la rentrée.

Fin de séance : 23 h 15

**Réunion publique d'été : dimanche 6 août à 11 h**

**Banquet communal avec concert samedi soir 12 août**

**Site internet de la Commune : [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com) page Beaumont**

*Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : [mairie-beaumont07@orange.fr](mailto:mairie-beaumont07@orange.fr)*